**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Place de la gare à Aigle : demande de crédit pour le réaménagement des infrastructures de transport

**Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 3,8 millions de francs pour financer sa part du réaménagement des infrastructures de transport de la place de la gare d'Aigle. Ces travaux s'inscrivent dans un programme global de réaménagement de la place, visant à renforcer ce pôle principal des transports publics du Chablais où 2,7 millions de voyageurs transitent chaque année.**

Le réaménagement de la place de la gare d'Aigle est l'aboutissement d'une longue réflexion entre les entreprises de transports publics présentes (CFF et Transports Publics du Chablais), les autorités locales, régionales et cantonales. Le but est de renforcer ce pôle des transports publics et de donner à Aigle le statut de porte d'entrée ferroviaire du Chablais. Le secteur CFF est en cours de modernisation (rehaussement des quais et rénovation du passage sous voies) et la commune a acquis une parcelle, occupée précédemment par un centre commercial, dans le but de développer la capacité du " Parc et Rail " (P+R).

Inscrit dans ce projet global, le réaménagement de la gare des TPC répond à la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil, de sécurité et de confort des voyageurs. Pas moins de 2,7 millions de personnes transitent chaque année par cette place d'où partent 3 lignes ferroviaires (AOMC, ASD, AL) et 5 lignes de bus, en plus des trains CFF. Le projet prévoit de regrouper les activités ferroviaires vers les voies CFF, d'aménager une gare routière pour les bus des TPC et de Car Postal et d'améliorer les conditions d'accueil et de transfert des voyageurs (circulation des piétons, signalétique, etc.). Il est également prévu de mettre la voie de l'AOMC en site propre entre la gare d'Aigle et le dépôt-atelier d'En Châlex; ce nouveau tracé de 1,1 km permet de supprimer onze passages à niveau à l'entrée d'Aigle.

Les travaux de réaménagement de la gare des TPC et de mise en site propre de l'AOMC sur 1,1 km sont devisés à 19'632'000 francs. Le financement est assuré par les fonds propres des TPC et les contributions des pouvoirs publics (Confédération,

cantons de Vaud et du Valais et communes du bassin de transport du Chablais). La part vaudoise est de 3,8 millions de francs. En application de la loi vaudoise sur les transports, les communes participent aux frais financiers de cet investissement à raison de 30%.

La demande de crédit sera soumise au Grand Conseil lors de sa session de juin. Sous réserve de son accord, les travaux débuteront en août 2005 et la mise en service des nouvelles installations se fera en décembre 2006.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 mai 2005

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DINF, M. François Marthaler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 316 70 01 DINF, M. Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, tél. 021 316 73 70

**TÉLÉCHARGEMENT(S)**

texte